



BAYON

Infos



Actus Municipales

Accueil des nouveaux habitants
Vente foncière

Scolaire

Le sport et la galette à Dolto
Nouvelles Activités Périscolaires

Citoyenneté

Commémoration des guerres Indochine-Algérie

Actualités Sportives

Le Judo-Club
Saison d'été du Tennis-club

Culture et Festivités

Foire de Printemps
Jumelage Bayon-Straelen
Festival Prenons l'Air...et +
Les 15 ans des Amis des Orgues

Tourisme & loisirs

Balades-découvertes
Étangs de la Saussaie

L'Édito

Le premier trimestre d'une année, c'est à la fois l'heure du bilan et les perspectives. Si on regarde les chiffres, le résultat financier de l'année écoulée est plutôt très bon pour notre Commune puisque nous dégageons un excédent significatif pour le seul exercice 2015, tant au niveau du fonctionnement que des investissements. Ce résultat nous conforte, améliore encore la trésorerie de la Commune non-endeulée et renforce sa capacité d'investissement. Tout ceci nous permet de nous tourner sereinement vers les perspectives, autrement dit vers l'avenir.

L'avenir c'est à la fois la poursuite de notre programme 2014 et le démarrage de projets structurants de moyens et longs termes.

La perspective, c'est également le budget prévisionnel 2016 qui est finalisé et pour lequel nous maintiendrons une pression constante sur les économies dans tous les domaines, afin d'absorber les baisses des dotations de l'État. Le Conseil Municipal a décidé de ne pas augmenter les taxes. Il faut donc bien compenser en poursuivant notre action d'économies systématiques. Ces économies ne seront pas réalisées au détriment de l'entretien de l'espace de vie de la Commune. Au contraire, puisque nous avons investi dans l'acquisition d'un tracteur neuf et d'une balayeuse pour faciliter l'entretien.

Ce premier trimestre est aussi celui des choix définitifs de l'organisation du territoire dans le cadre de la loi NOTRe. La Commission Départementale de Coopération Intercommunale (CDCI) a validé le schéma de notre future Communauté de Communes (CC). Après accord du Préfet d'ici le 30 juin, elle sera composée de 23 communes (sur 25) de notre CC actuelle, des communes du Val-de-Meurthe (sans Rehaïnville) et de 8 communes de la Mortagne (dont Gerbéville), pour un total de 17 000 habitants. Les équipes de ces 3 CC sont en plein travail pour l'organisation de cette future collectivité dont la naissance sera effective au 1^{er} janvier 2017. Bon printemps à tous !



Jacques BAUDOIN
Maire de Bayon
Président de la Communauté
de Communes du Bayonnais
jacques.baudoin@mairie-bayon.fr

L'Hôtel de Ville

15 rue de la Mairie - 54290 BAYON



Horaires d'accueil du public :

- ▶ du lundi au vendredi : 8h30-12h et 14h-16h30
- ▶ le samedi : 9h-12h
- ▶ fermé les après-midis pendant les vacances scolaires

☎ 03 83 72 51 52 - Fax 03 83 72 50 20

Courriel : secretariat@mairie-bayon.fr

Site web : www.mairie-bayon.fr

L'Équipe Municipale



1^{er} Adjoint : Nicolas ANDRÉ

Conseiller Communautaire

nicolas.andre@mairie-bayon.fr

Information et Communication
Gestion des salles et des équipements
Vie associative - Autorisation des manifestations



2^{ème} Adjointe : Martine BONNE

Conseillère Communautaire

martine.bonne@mairie-bayon.fr

Affaires scolaires - Vice-présidente du Centre
Communal d'Action Sociale



3^{ème} Adjoint : Thomas RAULIN

thomas.raulin@mairie-bayon.fr

Urbanisme et Cadre de vie
Vice-président du Syndicat Intercommunal
des Eaux et de l'Assainissement



4^{ème} Adjointe : Huguette VILLEGGER

huguette.villeger@mairie-bayon.fr

Tourisme et développement économique
Étangs - Camping



5^{ème} Adjoint : Didier PERRIN

Conseiller Communautaire

didier.perrin@mairie-bayon.fr

Prévention Sécurité
Fêtes et animations municipales

Conseillers Municipaux et Communautaires

Chantal BAILLY - Brigitte HENRY - Andrée NOIROT
Philippe PAUCHARD - Daniel WELTZHEIMER

Conseillers Municipaux

Marie-Claire BERVARD - Stéphane BERVARD
Nathalie BIRKLÉ - Tony FRANCHET - Lydia FRANCOIS
Alain RAVAILLER - Maria RICHARD



Extraits des délibérations du Conseil Municipal

par Nicolas ANDRÉ, Lucas MORAND

SÉANCE DU 18 JANVIER 2016

14 conseillers présents - Excusés : Chantal BAILLY, Tony FRANCHET et Daniel WELTZHEIMER - Absente : Nathalie BIRKLÉ.

TARIFS D'UTILISATION DES SALLES MUNICIPALES

Suite à deux incidents survenus au Centre culturel Henri Gaudel lors de locations à des particuliers, il s'est avéré que la caution de 500 € exigée ne permettait pas de couvrir les préjudices subis, qui seront néanmoins facturés. M. Nicolas ANDRÉ propose de porter à partir du 1^{er} février 2016 le montant de la caution à 1200 €. Délibération adoptée à l'unanimité.

REDEVANCE D'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC PAR LES COMMERÇANTS-ARTISANS

Vu la délibération n°2010-058 fixant le tarif de la redevance du domaine public pour les terrasses de café, et considérant la nécessité de l'élargir aux autres types d'occupation (devantures, étalages etc.), M. Thomas RAULIN propose de fixer la redevance d'occupation du domaine public par les commerçants-artisans à 3 € le m² par année civile. Délibération adoptée à l'unanimité.

SÉANCE DU 22 FÉVRIER 2016

13 conseillers présents - Excusés : Marie-Claire BERVARD, Stéphane BERVARD, Tony FRANCHET, Daniel WELTZHEIMER - Absente : Nathalie BIRKLÉ.

SUPPRESSION DE L'INDEMNITÉ DE FRAIS DE GARDIENNAGE DE L'ÉGLISE

Vu la circulaire du 29 juillet 2011 relative aux édi-

fices de culte qui précise que le gardiennage de l'église est une prestation facultative, considérant que l'Agent de Surveillance de la Voie Publique (ASVP) se rend trois fois par semaine à proximité de l'église et qu'il peut tout à fait assurer la mission de gardiennage et de surveillance de l'église, sur proposition de M. le Maire et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide de ne plus verser d'indemnité de frais de gardiennage de l'église à la paroisse du Bayonnais. Décision adoptée à l'unanimité.

CONVENTION AVEC LE CONSEIL D'ARCHITECTURE, D'URBANISME ET DE L'ENVIRONNEMENT

Vu la possibilité pour la Commune de se faire conseiller par le CAUE de Meurthe-et-Moselle sur un projet de création d'un éco-quartier avec logements seniors et l'aménagement d'un parc urbain, sur proposition de M. le Maire et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal autorise le Maire à signer la convention. Délibération adoptée à l'unanimité.

MISE EN ŒUVRE DE LA TÉLÉTRANSMISSION DES ACTES SOUMIS AU CONTRÔLE DE LÉGALITÉ

Considérant que les collectivités territoriales ont été sollicitées par l'État pour que les actes administratifs et les documents budgétaires soient désormais transmis par voie électronique en remplacement de la forme papier, sur proposition de M. le Maire et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide de s'engager dans la télétransmission des actes administratifs et budgétaires au contrôle de légalité à la Sous-Préfecture, et d'autoriser M. le Maire à signer la convention de mise en œuvre. Délibération adoptée à l'unanimité.



Le Centre Communal d'Action Sociale

par Nicolas ANDRÉ, Martine BONNE

M. le Maire a nommé M. Serge COLLIN membre du Centre Communal d'Action Sociale (CCAS) en remplacement de M. Claude RUMEBE, démissionnaire. Le CCAS est composé de 9 membres :

- M. le Maire, président de droit ;
- 4 membres élus par le Conseil Municipal en son sein : Mme Martine BONNE (vice-présidente), Mme Chantal BAILLY, Mme Andrée NOIROT et Mme Maria RICHARD ;
- 4 membres extérieurs nommés par le Maire : M. Serge COLLIN, M. Claude DIVOUX, Mme Nicole FLAMENT et Mme Lydia RUBERT.

Le CCAS est un outil politique de l'action sociale par lequel la solidarité publique nationale et locale peut s'exercer.

Il est autonome par rapport à la Commune, même si les liens avec la Commune sont très étroits puisque c'est elle qui majoritairement finance le CCAS. Il applique la politique sociale de la Commune.

C'est lui qui, avec les services sociaux et les associations caritatives, aide et soutient les plus défavorisés dans un contexte local.



Matinée d'accueil des nouveaux habitants

par Marie-Claire BERVARD



A l'occasion du début d'année, M. le Maire, accompagné des membres du Conseil Municipal et de quelques responsables des associations sportives, culturelles et sociales, ont accueilli le samedi 9 janvier les nouveaux habitants de la Commune, arrivés courant 2015.

Dès 10h du matin, le Centre culturel Henri Gaudel a vu s'ouvrir ses portes pour accueillir les habitants qui avaient répondu « oui » à cette proposition.

Ces derniers se sont alors retrouvés autour d'un café -viennoiseries et ont pu découvrir l'histoire de leur ville, l'ensemble de leurs interlocuteurs municipaux



élus depuis 2014, les activités diverses et variées pratiquées sur Bayon, ainsi que les projets en cours et à venir, présentés à l'aide d'un diaporama commenté par Jacques BAUDOIN et Alain RAVAILLER.

Pour parfaire cette découverte, André BRENON avait aimablement préparé une petite exposition de cartes postales anciennes de Bayon.



Quelques échos de la part des nouveaux habitants :

« C'est la première fois que nous avons été invités par une Commune après un certain nombre de déménagements et nous avons réellement apprécié cette initiative. »

« Cela a été l'occasion pour nous de faire des connaissances et de découvrir tout ce que Bayon peut nous apporter. »



Extraits du registre de l'État-Civil

par Nicolas DOLT

Décès

MATTON Marie	17/12/2015
CHANAL Albert	24/12/2015
BARBEZANT Anne	26/12/2015
GILLES Henriette	03/01/2016
MARON Robert	14/01/2016
LEMIRE Michelle	23/01/2016
FRAYARD Jean	26/01/2016
TSCHANNEN Andrée	30/01/2016
SCHMITT Ginette	02/02/2016
VOISIN Nicole	06/03/2016
HEULARD Mathilde	10/03/2016

REMOVILLE Pierre	10/03/2016
LAURENT Marcelle	11/03/2016
PIERRON Marie-Andrée	17/03/2016

Naissances

DA SILVA TAVARES Tiago	02/01/2016
CENDRE Chloé	03/01/2016
FRAYARD Lorenzo	16/01/2016
DIAS DA CRUZ Ellie	18/01/2016
NAVILLIAT Alessio	28/01/2016
GERSET Léonie	29/01/2016
KELLER Dimitri	12/03/2016

A VENDRE

Immeuble à vendre - 13 rue de la Mairie

par Nicolas ANDRÉ, Huguette VILLEGGER



La Commune de Bayon vend un immeuble situé au 13 rue de la Mairie d'une superficie habitable totale de 264 m² (ancienne perception puis ancien siège de la Communauté de Communes du Bayonnais).



L'immeuble est composé de 4 logements :
RDC : un appartement F4 de 70m² ;
1^{er} étage : un appartement F5 de 97 m² ;
2^{ème} étage : un appartement F3 de 55 m²
et un appartement F2 de 42 m².

L'ensemble est également doté d'une cour intérieure de 70 m² avec jardinet ainsi que des annexes extérieures de 30 m² (dont un garage).



Son prix est fixé à 264 000 €.

Pour toute visite ou demande de renseignements complémentaires, contactez le secrétariat de Mairie.



Travaux de reprise des concessions au cimetière

par Nicolas ANDRÉ, Huguette VILLEGGER

Les concessions disponibles au cimetière communal lorsque survient un décès sont devenues rares : plus que deux disponibles à l'heure où nous écrivons.

Les frais d'exhumation et de remise en état des emplacements incombant intégralement à la Commune, une opération groupée de reprise de 28 concessions arrivées à échéance et n'ayant pas fait l'objet d'un renouvellement a été lancée dans l'hiver, afin de bénéficier d'une offre de prix plus avantageuse pour les finances publiques.

Une consultation des entreprises spécialisées a été effectuée et débouchera sur la réalisation des travaux correspondants dans les prochains mois.

Vous trouverez sur le site web de la Commune le règlement et le plan du cimetière, ainsi que les tarifs en vigueur (concession, mini-caveau, case de columbarium) : www.mairie-bayon.fr

Le secrétariat de Mairie se tient également à votre disposition pour toute question à ce sujet.



Commémoration : fin des guerres Indochine-Algérie

par Alain RAVAILLER, président du Comité du Souvenir Français du Bayonnais

Après le bombardement du port de Haïphong, le 23 novembre 1946, par la Marine française, le Viet Minh, dirigé par Hô Chi Minh, président de la République démocratique du Viêt Nam (dont l'indépendance avait été proclamée le 2 septembre 1945), décide de lancer le 19 décembre 1946 une offensive pour « libérer » la ville de Hanoï et appelle tout le peuple vietnamien à se soulever contre la présence française : c'est le début de la guerre d'Indochine. Elle va durer huit ans. Le 7 mai 1954, après cinquante-sept jours de résistance, les troupes françaises, retranchées dans le camp de Diên Biên Phu, succombent face aux communistes vietnamiens, menés par le général GIAP. Ouverte le 26 avril 1954, la Conférence de Genève se clôt le 21 juillet avec la signature des accords mettant un terme à la guerre d'Indochine. La France quitte l'Indochine après quelque cent ans de présence.

Le 1^{er} novembre 1954, la rébellion algérienne éclate en Grande Kabylie et dans les montagnes des Aurès. C'est la « Toussaint Rouge ». Le territoire algérien est secoué par de nombreuses attaques simultanées du Front de Libération National (FLN) contre des objectifs militaires ou de police français qui font plusieurs morts. Le 1^{er} avril 1955, le gouvernement français décrète l'état d'urgence. Cette date marque le début des opérations militaires françaises contre la guérilla indépendantiste algérienne. Le 18 mars 1962, les accords d'Évian mettent officiellement fin à la guerre d'Algérie. Le général de GAULLE, président de la République, l'annonce solennellement à la télévision et, le lendemain, un cessez-le-feu met un terme à huit années de conflit. Ces accords ouvrent la voie à l'indépendance de l'Algérie qui est officiellement proclamée le 5 juillet 1962, après 132 ans de colonisation française.

Le dimanche 13 mars 2016, à l'initiative de l'Amicale Bayonnaise des Anciens Combattants de la France d'Outre-Mer (ABACFOM), dont on célébrait ce jour-là le 47^{ème} anniversaire, ont eu lieu trois cérémonies à la mémoire des victimes des guerres d'Indochine et d'Algérie du secteur, devant les porte-drapeaux des associations patriotiques et en présence d'une assistance qu'on aurait aimé voir plus nombreuse, parmi laquelle on remarquait Mme Anne LASSUS, Conseillère départementale, MM. Nicolas ANDRÉ, 1^{er} Adjoint au Maire de Bayon, Jean POIROT, Président de l'ABACFOM, Roland TRÉVILLOT, Président des ACPG-CATM du Bayonnais, Alain RAVAILLER, Président du comité du Souvenir Français du Bayonnais ainsi que quelques conseillers municipaux de Bayon et Maires des environs.

Au cimetière de Villacourt, une gerbe a été déposée sur la tombe d'André XOUAL, né le 4 juillet 1936, décédé le 21 septembre 1957 à Oran, en Algérie. Au cimetière de Saint-Remimont, une gerbe a été déposée sur la tombe de Louis MULLER, né en 1933, décédé le 7 juillet 1956 en Algérie. Après l'office religieux célébré en la chapelle de la Résidence St-Charles, les participants se sont retrouvés au cimetière communal de Bayon où des gerbes ont été déposées au pied du monument et sur les tombes de :

- Henri VITALI, né le 27 janvier 1925 à Longuyon. Matelot fusilier au sein du « commando Français » qui, avant de rejoindre l'Indochine, avait participé pendant cinq mois, à compter de juin 1947, aux opérations de pacification de l'île de Madagascar. Décédé le 8 janvier 1948 des « suites de maladie contractée en service » à Haïphong (Indochine).
- Georges LATAYE, né le 1^{er} août 1938. Brigadier. Décédé le 10 mars 1960 en Algérie.
- Gérard MAUCOTEL, né le 25 juin 1940 à Bayon. Décédé le 5 juillet 1962 à Colomb-Bechar (Algérie).



Jeunes et moins jeunes associés pour rendre hommage aux victimes des guerres d'Indochine et d'Algérie

La cérémonie s'est terminée avec la remise de la croix du Combattant à M. Daniel MARLIER (Benney) et du Titre de Reconnaissance de la Nation à MM. MERCIER (St-Germain) et LATANSKA (Brémoucourt).



Dépôt de gerbe au Monument du Souvenir Français

Photos : Patricia GAUL



Quelques nouvelles de l'école maternelle Dolto

par Martine BONNE, directrice, et l'équipe enseignante

La fête de la Galette

Tous les enfants de l'école maternelle ainsi que les CP ont participé durant 2 jours à différents ateliers autour de la galette : décoration de couronnes, lotos, memory de la galette, lecture d'histoire, jeux de plateau... et bien sûr, fabrication de galettes des rois ! Le vendredi après-midi, tout le monde s'est réuni dans la grande salle pour manger la galette. Il y a eu beaucoup de rois et de reines !



La sortie sportive à Flavigny

Dans le cadre de l'USEP (union pour le sport à l'école primaire), les enfants peuvent utiliser des équipements sportifs différents de celui de l'école. Nous faisons appel à des parents volontaires qui accompagnent et gèrent un atelier. Il s'agit de faire découvrir le matériel, la règle, de procéder au rangement de l'atelier avant d'aller en découvrir un autre.

La sortie du 1^{er} mars offrait aux enfants 13 ateliers sur le thème des objets roulants. Les 2 classes de moyens et grands ont pu découvrir pour l'occasion la salle des sports rénovée de Flavigny.

Les enfants roulent avec toutes sortes de matériel : vélo à plusieurs places, tonneau, roue, trottinettes... Tous passent un bon moment.



Fête de l'école - Samedi 4 juin

La fête de l'école aura lieu le samedi 4 juin à partir de 14h : elle commencera par un spectacle d'enfants et se poursuivra par une kermesse.

Cette année, la kermesse sera commune aux deux écoles Française Dolto (maternelle et élémentaire).

Information aux familles - Rentrée de septembre

La suppression de classe annoncée en début d'année et désormais confirmée : l'effectif de rentrée 2016 ne permet pas de maintenir la 3^{ème} classe.

Il n'y aura plus que 2 classes à la rentrée de septembre : une classe de tout petits/petits/moyens et une classe de moyens/grands.

Quelques nouvelles de l'école élémentaire Dolto

par Véronique PERALTA, directrice, et l'équipe enseignante

Les élèves de CE1 de Mme DE LOOZ et les élèves de CE2 de Mme PERALTA étaient à Nancy le jeudi 14 janvier toute la journée.

Ils ont démarré la journée par une visite guidée passionnante à l'opéra et une découverte des coulisses avec l'atelier de couture, la salle des costumes, les loges des artistes mais aussi la fabuleuse salle de réception.

Ils ont eu la chance de voir la scène de près avec la fosse où s'installe l'orchestre lors des représentations et d'aller jusqu'au paradis c'est-à-dire l'étage le plus haut où l'on peut assister aux spectacles.



Ils se sont rendus ensuite à la pépinière pour le plus grand bonheur des élèves. A midi, ils ont eu la chance d'être reçu à l'école du Faubourg des 3 maisons pour manger dans une salle chauffée.



L'après-midi était consacrée à un concert à la salle Poirel autour de l'œuvre du compositeur et chef d'orchestre italien Nino Rota, rendu célèbre pour ses compositions de musique de films, notamment de Fellini ou encore du Parrain de Coppola.

Comme il se doit, la tradition de la galette des rois a été respectée par les élèves de la classe de CE2.



Ils ont fêté avec enthousiasme les rois et reines d'un jour.

Le carnaval a fait son entrée à l'école primaire : vendredi après-midi le 5 février, les élèves ont été invités à venir déguisés à l'école.

L'opération a remporté un énorme succès auprès des enfants. Les élèves ont terminé l'après-midi par un immense goûter concocté en partie par les parents d'élèves. Merci à eux pour ces délicieux gâteaux !



Cette opération sera réitérée l'année prochaine avec un défilé dans les rues de Bayon et un goûter auquel seront conviés les parents. Nous vous donnons la date dès le mois de septembre.

O opération galette au CP

Nous avons fait la galette en deux jours avec les maternelles. Le premier jour, un jeudi, l'après-midi, on a fait des groupes avec les grandes sections et on a fait plein de jeux qui parlaient de la galette avec les maitresses. On a même fabriqué des couronnes avec de la peinture qui brille.



Le deuxième jour, un vendredi, notre classe de CP est allée dans la salle de la maternelle pour manger des galettes avec les tout-petits, les petits, les moyens et les grands. On aurait tous bien voulu la fève ! Les galettes avaient été faites par les petits et les moyens. Elles étaient bonnes mais n'étaient pas toutes de la même couleur. Elles étaient cuites plus ou moins. Finalement, il y a eu un roi et une reine dans notre classe : c'était Alexis et Romane.

A vos plumes les CE1 !

Depuis janvier, la classe de CE1 participe à un concours d'écriture intitulé « Plumes en herbe ». A partir de planches d'illustrations, les élèves ont dû écrire une histoire, dessiner la couverture et inventer le titre. Cette année, le travail d'écriture était basé sur



un conte détourné : *Le Petit Poucet*. Les élèves ont produit individuellement et quotidiennement leur histoire. Le texte final a été une mise en commun des différentes productions des élèves. Un vote a permis de choisir la première de couverture ainsi que le titre. Nous attendons les résultats avec impatience et nous croisons les doigts...



Rénovation du bureau de la psychologue scolaire

par Martine BONNE



Très dégradé, le plafond du bureau de la psychologue scolaire a été rénové pendant les vacances d'hiver.

L'équipe municipale a profité de l'occasion pour en améliorer sensiblement l'isolation.



Le point sur les Nouvelles Activités Péri-scolaires

par Martine BONNE

Aux écoles maternelle et élémentaire Françoise Dolto, suite à la réforme des rythmes scolaires, les communes du Regroupement Pédagogique Intercommunal (RPI) de Bayon, Haigneville, Lorey, Romain et Virecourt se sont engagées dans une politique éducative (projet éducatif territorial). Elles ont manifesté la volonté de mobiliser les ressources du territoire pour garantir la continuité éducative entre les projets des écoles et les activités proposées en dehors du temps scolaire.

L'instauration des Nouvelles Activités Péri-scolaires (NAP) a pour but la découverte **pour tous les enfants** d'activités sportives et culturelles. Depuis novembre 2015, en fin de journée, les enfants vivent au rythme des NAP : le mardi et/ou le vendredi pour les élèves de l'école maternelle, le lundi et/ou jeudi de 15h50 à 17h pour les élèves de l'école élémentaire. **L'inscription à ces activités a lieu directement auprès des enseignants à la fin de chaque période scolaire.**

Pour l'année scolaire 2015-2016, les élèves profitent de cours de théâtre, de musique, de danse, d'arts du cirque et de sports. Dès la sortie des classes, les élèves de l'école sont répartis par groupe de 8 à 11 en fonction de la discipline.

Pour les élèves de l'école maternelle, qui fréquentent souvent les NAP sur une seule journée, nous essayons d'équilibrer les activités sur les différentes périodes scolaires, car nous prenons en compte la fatigue des jeunes enfants. Les interventions ont lieu à l'école maternelle (salle de motricité) à l'école élémentaire (1^{er} étage), au dojo et au Périscope.

Les intervenants sont des spécialistes dans leur discipline (professeur de danse, de musique, comédien - intermittent du spectacle pour le théâtre), des animateurs de l'ADMR et de la fédération de l'Education populaire et des bénévoles (2 personnes qualifiées en théâtre). Il y a toujours 2 intervenants par groupe, pour des raisons de sécurité et des raisons pédagogiques : 1 intervenant spécialiste et 1 animateur ADMR. Chaque intervenant propose des activités en lien avec les objectifs pédagogiques du projet éducatif territorial.

Le théâtre : il s'agit de maîtriser l'espace, écouter l'autre, d'apprendre à connaître une scène. Le théâtre, c'est la rigueur : respecter ses partenaires, son texte, son animateur, son public. Un groupe d'enfants a pro-

fité d'une petite initiation au théâtre en faisant quelques exercices vocaux,

corporels, d'improvisation et d'imagination qui se terminent par la création d'une petite saynète à partir de poésies de Jacques Prévert. Un autre groupe s'est produit en interprétant une scène de discussion dans une cour d'école.

La musique : il s'agit d'apprendre à écouter, d'initier les enfants au sens du rythme par la pratique d'exercices simples, d'utiliser l'écoute et le rythme pour faire chanter les élèves, avec des gestes, avec des instruments à percussion ou leurs voix, d'initier les plus grands au piano.

L'atelier danse : servant d'éveil aux plus jeunes, il permet à l'enfant de développer sa coordination, son écoute musicale, de découvrir et connaître son corps.

Les arts du cirque : il s'agit de s'exercer aux différentes spécialités du cirque (balles, foulards, anneaux, diabolos, bâton du diable, assiette chinoise, rolla bol-la), d'apprendre en s'amusant et de développer ses aptitudes pour progresser.

L'atelier sports : il s'agit de faire découvrir différents sports : football, handball, basketball, hockey, tir à l'arc, tennis de table, rugby. Le but de chaque séance est de faire jouer ensemble des enfants qui s'exercent,

améliorent leurs compétences, se respectent et respectent les règles.



La séance commence par un goûter tiré du sac, pris dans la bonne humeur. Les enfants entament ensuite leur activité et, à la fin de chaque séance, tous rentrent au Périscope d'où s'effectue la sortie.

Les communes et l'ADMR, chargée de l'organisation générale des NAP, travaillent ensemble pour optimiser les programmes d'apprentissage dans l'intérêt des enfants. Les NAP ont été conçues pour accueillir tous les enfants des écoles Françoise Dolto. A tout instant pendant l'année scolaire, les parents sont invités à prendre contact auprès du responsable du Périscope pour de nouvelles inscriptions (1,36 € la séance). N'hésitez pas à inscrire vos enfants !



Invitation au spectacle « Arc-en-ciel »

par Hélène MANGIN, chef de service du Foyer d'Accueil Médicalisé

« J'ai besoin d'un manuel d'orientation comme si j'étais un extraterrestre. Être atteint d'autisme ne signifie pas être inhumain, mais plutôt être étranger. Ce qui est normal pour les autres ne l'est pas pour moi, et ce qui est normal pour moi ne l'est pas pour les autres. En un certain sens, je ne suis pas armé pour vivre dans ce monde, tout comme un extraterrestre ne pourrait pas se débrouiller sans un manuel d'orientation. Mais je suis une personne à part entière. Avouez-le... nous sommes des étrangers les uns pour les autres et ma manière d'être n'est pas une version dégénérée de la vôtre. Travaillons ensemble afin de bâtir un pont entre vous et moi ». Jim SINCLAIR.

En partenariat avec la Commune et le Centre Communal d'Action Sociale, le Foyer d'Accueil Médicalisé (FAM) vous invite le **vendredi 13 mai à partir de 18h** à venir partager un moment convivial au Centre culturel Henri Gaudel.

Une rencontre, un échange, un moment de partage pour comprendre ou découvrir l'autisme et toutes ses innombrables richesses.

Une exposition autour d'un verre de l'amitié vous sera proposée et sera suivie de la présentation du spectacle de la troupe « Arc-en-ciel » du FAM.

Vous espérant nombreux à venir partager ce moment... A bientôt !



Les lieux de vie du Secours catholique

par Marie-Odile VIALLE, responsable de l'équipe de bénévoles de Bayon

Vous êtes les bienvenus dans nos lieux de vie :

N'hésitez pas à nous contacter :
06 40 82 77 25 (nouveau numéro)

Au local (ruelle des Hauts-Fossés)

- pour l'accueil et une aide personnalisée : le 2^{ème} et le 4^{ème} mardi du mois de 10h à 12h ;
- pour boire un café, se parler, bricoler, coudre, tricoter : chaque mardi de 14h à 16h.

Au presbytère (rue Antoine-de-Ravinel)

Pour partager un repas avec tous ceux qui le souhaitent : le 2^{ème} mardi du mois à midi.
Frais de participation : 2 € ou une boîte de légumes ou fruits ou gâteaux.

Nous recherchons actuellement :

- une personne pour nous aider à cultiver notre jardin ;
- des bénévoles pour assurer l'accompagnement scolaire.



Site web : www.secours-catholique.org



Balades-découvertes des villages du Bayonnais

par Nicolas ANDRÉ

Le groupe de travail « Tourisme » de la Communauté de Communes propose régulièrement des balades-découvertes des villages du Bayonnais. Nous vous présentons dans le dernier numéro du bulletin municipal celle qui s'était déroulée à Bayon.

Vous pouvez (re)découvrir chacune de 17 balades en téléchargeant les différentes fiches à partir du site web de la Commune : www.mairie-bayon.fr

Vous pouvez également vous procurer ces fiches que nous mettons gratuitement à votre disposition au secrétariat de Mairie.



Les étangs de la Saussaie et la pêche autorisée

par Nicolas ANDRÉ, Huguette VILLEGIER

La Commune de Bayon est propriétaire d'un domaine au lieu-dit « La Saussaie » comprenant quatre étangs pour une superficie totale de 37 hectares, 6 ares et 97 centiares. La profondeur moyenne est de 2 mètres.



En application des textes et lois en vigueur, ces étangs sont classés « eau close ». Depuis 2011, une partie de ce domaine, entre les étangs et la Moselle, est

dans la Réserve Naturelle Régionale de la Moselle Sauvage (Conservatoire des sites lorrains).

Le règlement général des étangs communaux de la Saussaie est consultable sur l'aire de stationnement des véhicules et sur le site web de la Commune : www.mairie-bayon.fr

Dans le respect des dispositions du règlement général mentionné ci-dessus, la pêche est y est autorisée selon les modalités de son règlement que vous pouvez consulter aux mêmes endroits.

Les tarifs sont inchangés depuis le 1^{er} mars 2009 et les différentes cartes sont en vente en Mairie.

Carte annuelle (année civile) 50 € : nombre de cannes limité à 4 par famille dont 2 aux carnassiers (pêche au vif uniquement).

Carte 30 jours de vacances 25 € : validité 30 jours consécutifs entre le 1^{er} juin et le 31 août de l'année en cours ; nombre de cannes limité à 3 dont 2 aux carnassiers (pêche au vif uniquement).

Carte journalière 10 € : utilisable du 1^{er} janvier au 31 décembre ; nombre de cannes limité à 3 dont 2 aux carnassiers (pêche au vif uniquement).

Carte annuelle découverte pour enfant de moins de 12 ans (année civile) 5 € : avoir moins de 12 ans au 1^{er} janvier de l'année en cours ; 1 canne à friture uniquement.



(photos : Marc ANDRÉ)



Jumelage Bayon & environs - Straelen

par Laurence VILLEGER, présidente du comité

C'est avec satisfaction que ces deux dernières années, le Comité de Jumelage Bayon & environs / Straelen a enregistré une hausse du nombre de participants, notamment pour les voyages des collégiens à l'Ascension et à l'appariement en mars, entraînant un engouement pour l'apprentissage de l'allemand.

Cette année encore le déplacement prévu du 5 au 8 mai affiche déjà complet avec un bus de près de 60 enfants et accompagnants du Comité. Cette sortie est proposée aux enfants, germanophones ou non, de la 6^e à la 4^e ; sans oublier d'y inclure les 3^e n'ayant pas pu participer à l'échange de l'appariement.

Gaby TAXEN, la présidente du Comité allemand des « Amis de Bayon » et son équipe participent aussi activement à dynamiser les rapports entre les deux villes. Ils ont tenu un stand au marché aux fleurs, lors de la fête des mères et en ont profité pour distribuer des produits de Bayon et organiser un concours de pétanque. Ils sont aussi venus nous rendre visite en mai 2015 avec une quarantaine d'élèves du Lycée de Straelen.

Des délégations du Bayonnais ont également participé aux Noces d'Or de Maria et Josef GASTENS, mais aussi au Schützenfest, à la Kirmes, à la fête de la bière et plus récemment au grand carnaval. C'est en effet en déplacement privé et déguisés en Gaulois franchouillards que quelques habitants de notre territoire, dont la présidente du Comité de Jumelage, Laurence VILLEGER ont participé au grand carnaval de Straelen, le week-end du 31 janvier.

Les réjouissances ont commencé le samedi par la remise des clés de la ville au Prince Mirko 1^{er} de la part de M. LINNSEN, maire de Straelen.

Cette cérémonie a été le moment d'échange de médailles, nos compatriotes ont été décorés par le Prince, ensuite le Jumelage et le Consulat de la Mirabelle de Lorraine ont remis chacun leurs médailles



au Maire, au Prince et au président de l'association du Carnaval, M. Uwe GRIMM.



Le lendemain dimanche, était le temps fort du week-end avec le grand défilé, haut en couleurs d'une centaine de chars

ainsi que de nombreuses fanfares. Nos gaulois épaulés par le Comité allemand ont participé activement en distribuant de la « potion magique » à base de Mirabelle de Lorraine pour encourager les participants de la fête, ce qui a été un franc succès.

Et pour clôturer ces réjouissances, le lundi après-midi, une grande fête était comme toujours organisée



au « Stadthalle » pour des centaines de carnavaleux dans une ambiance très festive et quelque peu arrosée afin de profiter des derniers moments de carnaval avec le Prince Mirko 1^{er} et ses gardes.



Pendant le séjour, le groupe a été invité par le Comité de Jumelage allemand, moment convivial pour communiquer sur les deux associations et prévoir les prochaines manifestations, dont le voyage de l'Ascension des collégiens français.

Fin février, le Comité de Jumelage a tenu son assemblée générale à Virecourt et le bureau dans sa totalité a été réélu, à savoir : Mme Luce ANCELOT trésorière, M. Loïc RUBERT secrétaire et Mme Laurence VILLEGER présidente.





Foire de Printemps - Dimanche 3 avril

par Édith LANOTTE, secrétaire du Comité des fêtes de Bayon

Organisée le **dimanche 3 avril** dans les rues de Bayon avec la participation de la Mairie et des commerçants de la ville, cette traditionnelle foire avicole réunira aussi de nombreux exposants ainsi que la foire attractive. Restauration sur place. Contact : Christian ZINS au 06 87 22 59 86 ou lanotte.edith@orange.fr



Photos : Joseph ANDRÉ



Stationnement et circulation pendant la Foire

par Nicolas ANDRÉ, Didier PERRIN

En raison de la Fête foraine organisée par la Commune du samedi 2 au mardi 5 avril et de la Foire de Printemps organisée par le Comité des fêtes le dimanche 3 avril, **le stationnement et la circulation dans certaines rues seront modifiés temporairement** par arrêté municipal. Tout stationnement dans les zones définies ci-après sera considéré comme gênant : **risque de mise en fourrière des véhicules.**

A compter du mercredi 30 mars (5h) et jusqu'au mardi soir 5 avril (minuit), le stationnement des véhicules sera interdit sur la Place du Château. L'accès des véhicules à la Place du Château par l'entrée habituelle sera interdit. La circulation des véhicules sera exceptionnellement autorisée à double sens le long des propriétés menant de la compagnie d'assurance Groupama à l'école privée de la Providence, afin de permettre l'accès à la rue Antoine-de-Ravinel.

A compter du samedi 2 avril (13h) et jusqu'au lundi 4 avril (12h), le stationnement des véhicules sera interdit sur les emplacements situés 2, 3 et 4 place de Lorraine.

Le dimanche 3 avril de 0h à 20h, le stationnement des véhicules sera interdit : Square du Souvenir Français ; Grande Rue ; Square des Académiciens ; Avenue de la Gare (de la Grande Rue à la rue de Baccarat) ; Rue de Baccarat (de l'avenue de la Gare à la rue François Bassot) ; Rue de Maizerai ;

Rue des Hauts-Fossés ; Rue de la Cloche. Le stationnement des véhicules sera exceptionnellement autorisé des deux côtés de la rue François Bassot, à cheval sur le trottoir, sauf au niveau du virage (intersection avec la rue de Maizerai).

Le dimanche 3 avril de 6h à 20h, la circulation des véhicules sera interdite dans l'enceinte de la foire : Place du Château ; Square du Souvenir Français ; Place de Lorraine ; Rue des Écoles (de la jonction entre la rue des Hauts-Fossés et la rue de la Cloche jusqu'à la place de Lorraine) ; Grande Rue ; Avenue de la Gare (de la Grande Rue à la Rue de Baccarat) ; Rue de Baccarat (de l'Avenue de la Gare à la rue François Bassot).

Seuls les véhicules des exposants autorisés par l'association organisatrice seront autorisés à circuler dans l'enceinte de la foire avant 8h pour rejoindre leur emplacement et à partir de 18h pour le quitter. Une déviation sera mise en place pour les véhicules venant de Charmes ou Baccarat en direction de Nancy ou Lunéville : Route D22B (venant de Charmes) > Rue de Baccarat (D22) > Rue François Bassot > Rue de Maizerai > Rue des Hauts-Fossés > Rue de la Cloche > Rue de la Mairie (D9). Une déviation avec circulation exceptionnelle à double sens sera mise en place pour les véhicules venant de Nancy ou Lunéville en direction de Charmes ou Baccarat : Rue de la Mairie (D9) > Rue de la Cloche > Rue des Hauts-Fossés > Rue de Maizerai > Rue François Bassot > Rue de Baccarat (D22) > Route D22B (pour la direction de Charmes).



Les Amis Festival « Prenons l'Air... et + »

par Rachel GUSTIN, secrétaire de l'école de musique du Bayonnais

L'école de musique du Bayonnais est fière de vous annoncer que, pour la cinquième année consécutive, elle organise le festival « Prenons l'Air...et + »

Elle s'est cette année associée à la chorale « Les voix du Baio » de façon à proposer un programme très varié. Cette grande manifestation musicale aura lieu le week-end du 22 au 24 avril.

Nous rappelons que cet événement a été créé dans le but de permettre aux habitants du Bayonnais et des environs d'assister à des concerts professionnels à moindre coût et au plus près de chez eux.

Au programme cette année : 3 concerts de style totalement différents sont proposés afin que chacun puisse profiter de l'une ou l'autre des soirées... ou les 3 !

Le **vendredi 22 avril** à 20h30 au centre culturel Henri Gaudel aura lieu un concert rock interprété le groupe « Sticky Fingers » dans des reprises des Rolling Stones.

Le **samedi 23 avril** à la même heure et au même endroit mais dans un style tout à fait différent, l'ensemble « Groupe de Jazz » proposera un spectacle blues, jazz, soul.

Les premières parties de ces deux concerts seront assurées par les ateliers rock de l'école de musique. Une buvette sera ouverte durant les spectacles.

Le **dimanche 24 avril** à 17h en l'église de Bayon est programmé un récital « Mosaïque Lyrique » interprété par Laure BAERT-DUVAL, chanteuse lyrique et talentueuse chef de chœur de la chorale « Les voix du Baio ». Elle sera accompagnée au piano par Olivier MOULIN dans des airs connus d'opéras et de comédies musicales. La réservation est vivement conseillée pour ce dernier concert au 06 79 94 29 78.

L'école de musique du Bayonnais ne s'arrêtera pas là puisqu'elle a déjà d'autres manifestations prévues.

Le **samedi 21 mai**, l'atelier rock de Roxane BOILLOD, professeur de guitare sèche et électrique et de basse, participera au festival « La scène déménage » à Seichamps.

La fête de la musique est programmée cette année le **samedi 18 juin** : elle aura lieu comme les années précédentes sur la place du Château à Bayon, animée entièrement par les élèves de l'école de musique de 18h à minuit avec buvette et restauration sur place.

FESTIVAL- prenons l'air et + BAYON 2016



CONCERT
Sticky fingers
"Tribute to Rolling Stones"

6€ **VEN. 22 AVRIL, 20H30**

rocknlor.free.fr/groupe/sticky%20fingers.htm
SALLE HENRI GAUDEL



CONCERT
Big Band Jazz/Soul/Blues
Fuite de Jazz

6€ **SAM. 23 AVRIL, 20H30**

fuitedejazz.fr
SALLE HENRI GAUDEL



MOSAÏQUE LYRIQUE
**Air & Mélodies d'Opéra
et Comédies musicales**
par Laure Baert Duval soprano et Olivier Moulin piano

10€ **DIMANCHE 24 AVRIL, 17H**

Réservation conseillée
pour placement :
06 79 94 29 78

www.laurebaert.com
ÉGLISE DE BAYON



**BUVETTE SUR PLACE
VENDREDI & SAMEDI**

Vacances de printemps avec Jeunesse et Territoire

par Charlotte CUNAT, animatrice



Sortie patinoire - Jeudi soir 7 avril à Épinal
15 € pour les plus de 18 ans
10 € pour les moins de 18 ans
Renseignements et inscriptions en Mairie

Centre de loisirs pour les 3-12 ans
du 4 au 8 avril à l'école de Ville-en-Vermois
Au programme: créations printanières.
Tarif de 41 € à 85 € en fonction du quotient familial CAF. Attention : inscription à la semaine. Règlement à l'inscription ou au plus tard le 1^{er} jour du séjour.

Multi-loisirs pour les 10-16 ans

du 11 au 15 avril

5 jours sont organisés autour de la culture, du sport au hall des sports de Bayon.

Tarif : 85 € la semaine (repas compris)

Colo pour les 6-9 ans

du 3 au 8 avril ou du 10 au 15 avril

1^{er} départ à Gérardmer : l'objectif est de vivre une première aventure sans papa et maman. Cette première expérience de vacances collectives sera source d'aventure et de découverte. Tarif : 200 € (hébergement, activités, repas, encadrement).

Pour tout renseignement complémentaire, contacter :
Stéphanie BARTHÉLÉMY - 03 83 46 59 57
sbarthelemy.fdf54@gmail.com
Charlotte CUNAT - 03 83 72 80 56
ccunat.jtbv@gmail.com



Programmation musicale des voix du Baïo

par Nicole CHARROIS, présidente de l'association Baïo Loisirs

La chorale « Les voix du Baïo » prépare son concert annuel à Bayon.

Après le concert aux chandelles de décembre en l'église de Villacourt et la participation au Festival « Prenons l'Air et + » où se produira Laure BAERT-DUVAL, brillante chef de chœur des Voix du Baïo, la chorale qui compte maintenant une cinquantaine de choristes offrira son concert gratuit de fin de saison le **dimanche 19 juin** en l'église de Bayon.

Le répertoire travaillé chaque lundi dans une ambiance studieuse et sympathique est varié entre musique sacrée, chanson française et étrangère, negro spirituals... de quoi plaire à une grande majorité de spectateurs du Bayonnais...



Deux dates à retenir en l'église de Bayon :

- **Dimanche 24 avril** à 17h :
récital Mosaïque Lyrique de Laure BAERT-DUVAL
- **Dimanche 19 juin** à 18h :
concert gratuit des Voix du Baïo

Les Amis des Orgues ont 15 ans

par Michel CLAIRE, président des Amis des Orgues et du Patrimoine de l'église Saint-Martin

C'est en effet le 4 mai 2001 que fut créée l'association des « Amis de l'Orgue de Bayon » au cours d'une réunion à laquelle participaient les mélomanes du Bayonnais intéressés par la musique d'orgue. Amis DE l'orgue, au singulier, car le petit instrument de 14 jeux, acquis en 1904 auprès du facteur nancéen Charles DIDIER-VAN CASTER était tout seul et muet sur sa tribune.



Assemblée constitutive du 4 mai 2001 :
Louis UHLRICH, Michel CLAIRE et Christian LUTZ

Avec le soutien de Louis UHLRICH, le Maire de l'époque, j'invitai donc Christian LUTZ, technicien conseil auprès de la DRAC qui avait étudié l'instrument en 1989 lors de la rédaction de l'inventaire des orgues de Meurthe-et-Moselle, à donner aux membres de la nouvelle association un aperçu du chemin qu'il allait falloir parcourir pour aboutir en 2008 au grand orgue symphonique de 35 jeux sur

3 claviers et pédalier dont la Commune dispose aujourd'hui.

Entre temps, par délibération unanime en date du 19 septembre 2007, le Conseil Municipal de l'époque avait fait don à l'association de toutes les pièces qui n'étaient pas réutilisées dans le nouvel instrument. La partie avant de l'orgue Didier-Van Caster, un orgue Clergeau de 8 jeux datant de 1861 que ce dernier avait agrandi et revendu en 1904 aux paroissiens de Bayon, fut entièrement restauré par Jean-Baptiste DIDIER, vice-président et facteur d'orgues de métier, aidé par des membres de l'association. Il est devenu l'orgue de chœur utilisé lors de cérémonies ou de concerts, et l'association a alors pris le nom d'Amis DES Orgues.

Le 5 avril 2014, au cours d'une assemblée générale extraordinaire, les adhérents décidaient d'étendre les buts de l'association à la préservation et la mise en valeur du patrimoine de l'église, d'où le nom actuel. Une opération de restauration de deux statues est actuellement en cours à ce titre (voir le précédent numéro de « BAYON Infos »).

Deux innovations en 2016 pour fêter dignement les 15 ans de l'association :

Dimanche 11 septembre : un festival de musique mécanique + un concert orgue et orgue mécanique.

Dimanche 16 octobre : un concert de présentation du CD des oeuvres de Pierre CAMONIN enregistré par Dominique BRÉDA sur l'orgue Kern en février dernier.

ACTUALITÉS SPORTIVES



Le bureau du Tennis-Club de Bayon s'est réuni en février afin de préparer la saison d'été. Plusieurs équipes ont été engagées dans les divers championnats régionaux organisés par la Ligue de Lorraine (Senior hommes et dames - Jeunes 13-14 ans).

L'animation, dans le cadre de la fête du tennis nationale, sera reconduite : journée portes ouvertes pour tous, licenciés et non, le **samedi 28 mai** de 14h à 18h sur les courts extérieurs du stade. A cette occasion, des licences découvertes valables 3 mois seront mises à disposition à un prix très attractif.

Saison d'été au Tennis-Club

par Michèle SIMONIN, présidente de l'association

Pour jouer au tennis sur les courts extérieurs, il faut être adhérent au club. Le tarif de la licence est de 52 € pour les adultes et 37 € pour les enfants et les adolescents jusqu'à 18 ans. Le retrait des licences, des badges de réservations, des cartes magnétiques ainsi que les locations de courts extérieurs se font à la Boulangerie Caël.





De la réussite à tous les étages

par Yoann CHODOT, président de l'association du Judo-Club du Bayonnais

Alors que vient de se dérouler l'assemblée générale de l'association du Judo-Club du Bayonnais, qui vient clôturer une année 2015 particulièrement riche en animations sportives (premier tournoi interclub en mai, première Olympiade en juin), l'année 2016 apporte déjà de très bons résultats sportifs aux judokas.

En effet, les jeunes pousses du club se sont illustrées, en janvier durant le deuxième tour du Tournoi des Petits Tigres. Il s'agit de présenter, lors d'une première épreuve, le plus grand nombre de techniques de judo, debout ou au sol, en essayant d'être le plus rigoureux possible sur le placement du corps et le contrôle de son partenaire. Puis, lors d'une seconde épreuve, il s'agit de démontrer l'efficacité des techniques au cours de petits combats. Ces deux épreuves ramènent des points (un maximum de 80) et à ce jeu-là, les Bayonnais ont obtenu une majorité de notes autour de 70. Reste à confirmer lors du troisième tour se déroulant au mois de mai à Saint-Nicolas-de-Port afin de décrocher les Petits Tigres d'or.

Chez les benjamins, Ludovic RUA et Enola CHABADA ont pris part au premier Grand Prix de la saison, ouverts à tous les judokas lorrains, et ont connu des fortunes diverses. Alors que Ludovic a décroché la cinquième place, en ayant affronté au cours de la journée le futur vainqueur, Enola participe à la finale de sa catégorie. Malheureusement, elle n'est pas parvenue à s'imposer et obtient donc la médaille d'argent. Mais ils sont déjà prêts à prendre leur revanche lors du prochain grand prix. Trois minimes ont également participé au Grand prix de leur catégorie d'âge. Alors que Samuel SZKOLA a dû faire face, dès son entrée en lice, à des judokas plus aguerris et n'est pas parvenu à sortir de sa poule, Guillaume RAGOT et Nolan DIEMUNSCH a réussi à rallier la finale au cours de laquelle s'est

déroulé ce combat « fratricide » qui a vu Guillaume l'emporter. Les benjamins/minimes ont également participé, en partenariat avec le collège de l'Euron, aux championnats régionaux UNSS.

Enfin, la réussite des petits a donné des ailes aux plus gradés. En effet, alors que Lisa CASTAGNOZZI a obtenu, au mois de janvier, son unité de valeur kata, premier pas vers la ceinture noire, Eric ALVAREZ a décroché ce précieux grade de 1° Dan, qui lui paraissait inatteignable lorsqu'il a fait ses premiers pas sur la voie de la souplesse (ju signifiant la souplesse et do la voie). Et les nouveaux grades ne s'arrêtent pas là. Ces réussites créant une saine émulation, Yoann CHODOT, qui est aussi le président de l'AJCB, a trouvé le temps, malgré ses obligations administratives, de valider la dernière unité de valeur qui lui manquait pour décrocher le grade de 2° Dan. Et Emilien GUIOT, l'un des professeurs de l'AJCB a lui validé son 3° Dan.



Cette réussite à tous les étages vient récompenser le travail réalisé depuis de nombreuses années par Jean-Marie GUIOT, professeur historique du club (il est présent depuis 1984 et a vu passer sur les tatamis beaucoup de Bayonnais) et plus récemment par Emilien GUIOT, son fils aîné et Claude GARNIER, qui sont venus renforcer l'équipe professorale. Et ces résultats sportifs motivent également toute l'équipe de bénévoles qui oeuvrent, dans l'ombre, pour offrir la possibilité de pratiquer une activité physique sur les tatamis, mais aussi qui permettent à l'association de proposer un certain nombre d'activités conviviales. Et tout cela ne serait possible sans le soutien moral ou financier de nos partenaires publics, que nous tenons à remercier.



PETITES INFORMATIONS... EN BREF

rapportées par Nicolas ANDRÉ, Virginie DANGIEN, Caroline HOLLARD, Thomas RAULIN, Huguette VILLEGIER



BAYON

Notre site web évolue (*)

Retrouvez toute l'actualité municipale, la vie économique, éducative, associative au fil des pages de notre nouveau site. Une animation, un bal ? Les infos en temps réel sont sur l'agenda des manifestations : www.mairie-bayon.fr

Combien sommes-nous ?

La population légale (totale) de Bayon au 1^{er} janvier 2016 est de 1640 habitants (source : INSEE).

Compost disponible jusqu'au 7 avril

Plus que quelques jours pour en bénéficier à la déchetterie intercommunale. La quantité est limitée à 200 litres par foyer.

Formation à la greffe des arbres - Samedi 9 avril

Animée par l'association « Croqueurs de pommes en Lorraine » à la maison des services communautaires de 14h à 16h : exposé sur les porte-greffes, atelier pratique, possibilité d'apporter vos propres greffons. Inscriptions à la CCB : 03 83 72 47 72.

Loto - Dimanche 14 avril à 14h

Organisé par l'association de parents d'élèves de l'école de la Providence (APEL) au Centre culturel Henri Gaudel - Réservations : 06 81 86 02 91

Vie associative

Mme Nathalie CHIARAVITA est la nouvelle présidente de l'Amicale des donneurs de sang de Bayon et environs, en remplacement de M. André HOUOT. Contact : 03 83 42 29 69
nathalie.chiaravita@west-telecom.com

Location de logements publics

L'Office Public de l'Habitat (OPH) nous informe que cinq logements sont actuellement vacants : Impasse du Porche : F2, F3, F5
Square des Académiciens : deux F3
Contact : www.oph-luneville.fr ou 03 83 73 34 07

Location de logements privés

Les propriétaires de logements locatifs à Bayon peuvent se faire connaître en Mairie. Leurs coordonnées seront publiées sur le site web de la Commune : www.mairie-bayon.fr

Communauté de Communes du Bayonnais (CCB)

Accueil du public et service ordures ménagères :
3 rue de la Gare à Virecourt
du lundi au vendredi : 8h-12h et 14h-16h
Tél. 03 83 72 47 72 - sophie.louis@cc-bayonnais.fr

Multi-accueil « Mirabel'ange »

Situé 5 rue des Hauts-Fossés (face au Centre culturel Henri Gaudel), il accueille les enfants de 2 mois à 6 ans en accueil régulier ou occasionnel. Des créneaux restent disponibles, y compris les mercredis et les vacances scolaires. N'hésitez pas à nous contacter et à venir visiter la structure ! Tél. 03 83 70 90 28
creche-comcom-bayonnais@orange.fr

Horaires d'ouverture de la Bibliothèque

- Du 1^{er} septembre au 30 juin :
Mardi de 13h à 16h
Mercredi de 9h30 à 12h et de 14h à 17h
Vendredi de 14h à 17h
Samedi de 9h à 12h
- Du 1^{er} juillet au 31 août :
Lundi et mardi de 13h à 16h
Mercredi de 9h30 à 12h et de 14h à 17h
Vendredi de 14h à 17h

Travaux de bricolage ou de jardinage

Réalisés à l'aide d'outils ou d'appareils susceptibles de causer une gêne pour le voisinage en raison de leur intensité sonore (tondeuse à gazon à moteur thermique, tronçonneuse, perceuse, raboteuse ou scie mécanique), ils ne peuvent être effectués que :
- les jours ouvrables de 8h à 20h
- les samedis de 9h à 12h et de 15h à 19h
- les dimanches et jours fériés de 10h à 12h
(arrêté préfectoral du 26 décembre 1996)

Calendrier des jours de collecte des ordures

Vous pouvez le retrouver toute l'année sur le site web de la Commune : www.mairie-bayon.fr
Des exemplaires imprimés sont également disponibles en Mairie. Nous vous rappelons que la Commune est divisée en deux zones de collecte : bien regarder à quel secteur appartient votre rue.

Déchets végétaux

Il est interdit de brûler des déchets des jardins et des parcs à l'air libre sous peine de constituer une infraction passible de sanctions contraventionnelles. Les déchets végétaux comprennent notamment les herbes et résidus de taille ou d'élagage.
(arrêté municipal du 29 octobre 2010)

Horaires d'ouverture de la Déchetterie

- Du 1^{er} avril au 30 septembre :
du mardi au vendredi de 14h à 18h30
le samedi de 9h à 12h et de 14h à 17h
- Du 1^{er} octobre au 31 mars :
du mardi au vendredi de 14h à 16h30
le samedi de 9h à 12h et de 14h à 17h



(*) présenté en exemple à la dernière réunion du club utilisateurs informatique de l'association des maires 54.



Pour prévenir les cambriolages d'habitations

rapporté par Didier PERRIN

Les Gendarmes vous conseillent pour prévenir les cambriolages : le cambrioleur choisit des cibles faciles, il se renseigne sur vos habitudes, il recherche et profite des failles de votre protection. Le principal ennemi des cambrioleurs est le temps qu'ils passent à vaincre vos défenses ! **Prévenir un cambriolage, c'est :**

- verrouiller toute les portes et fenêtres, même pour une absence de courte durée ;
- ne pas cacher les clés sous le paillason ou sous un pot de fleurs ;
- n'inscrire ni nom ni adresse sur ses trousseaux de clés ;
- ne pas laisser la clé sur ou dans un véhicule. Conserver cette clé en un lieu éloigné de l'entrée de votre habitation ;
- ne pas garder chez soi d'importantes sommes d'argent, même dans des cachettes que vous pensez inviolables ;

- ne jamais laisser dans un logement inoccupé des objets de valeur, de l'argent, des bijoux, des chéquiers ;
- photographier vos bijoux, vos tableaux, vos meubles de style, vos petits objets d'art ;
- conserver les factures ;
- renforcer la protection en fermant les volets sur l'arrière pendant vos absences ;
- poser sur les ouvrants les plus accessibles et non munis de volets ou de persiennes des grilles ou des barreaux pleins en acier ;
- changer immédiatement les serrures en cas de perte ou de vol de vos clés, surtout si cela s'accompagne de la perte ou du vol de documents où figure votre adresse.

En cas de cambriolage : laissez les lieux en l'état, ne touchez à rien, prévenez sans délai la Gendarmerie (☎ 17), dressez un inventaire des objets dérobés et apportez-le lors de votre dépôt de plainte, prévenez votre assureur.



Bienvenue !

Bienvenue aux nouveaux professionnels

par Huguette VILLEGGER

Anne MANGEON
Photographe
Impasse des Remparts
06 47 16 27 47
hello@annemangeon.com
www.annemangeon.com



Séverine CARRAFA
Sophrologue
5 rue du Pré Bailly
06 51 46 40 44
contact@sophrologie-nancy.com
www.sophrologie-nancy.com



N'hésitez pas à vous faire connaître en Mairie si vous venez de créer ou de reprendre une activité économique à Bayon. Vous pouvez nous contacter à cette adresse : secretariat@mairie-bayon.fr

Prochain numéro

Le prochain numéro trimestriel de « BAYON INFOS » paraîtra début juillet. Tous les habitants, responsables scolaires et associatifs qui le souhaitent peuvent faire parvenir leur proposition d'article (texte et photo) sur papier libre en Mairie ou par courrier électronique (de préférence) à cette unique adresse :

nicolas.andre@mairie-bayon.fr avant le mercredi 15 juin

Retrouvez toutes les éditions de « BAYON INFOS » sur notre site web : www.mairie-bayon.fr

BAYON INFOS Bulletin municipal d'informations édité par la Ville de BAYON - Hôtel de Ville - 15 rue de la Mairie 54290 BAYON

Directeur de la Publication : Jacques BAUDOIN - **Directeur de la Rédaction et Responsable d'Édition :** Nicolas ANDRÉ

Rapporteur de la Commission municipale « Information et Communication » : Stéphane BERVARD

Ont également contribué à ce numéro : Joseph ANDRÉ - Marc ANDRÉ - Nathalie BAUDOIN - Marie-Claire BERVARD - Martine BONNE - Nicole CHARROIS - Yoann CHODOT - Michel CLAIRE - Charlotte CUNAT - Virginie DANGIEN - Aurélie DE LOOZ - Nicolas DOLT - Lydia FRANCOIS - Eddy GALLAIRE - Patricia GAUL - Élodie GERMAIN - Rachel GUSTIN - Brigitte HENRY - Caroline HOLLARD - Édith LANOTTE - Hélène MANGIN - Lucas MORAND - Andrée NOIROT - Véronique PERALTA - Didier PERRIN - Thomas RAULIN - Alain RAVAILLER - Françoise SAVARD - Émilie SCHWARZ - Michèle SIMONIN - Marie-Odile VIALLE - Huguette VILLEGGER - Laurence VILLEGGER.

Couverture : Premiers bourgeons (photo : Stéphane BERVARD).

Remerciements : à tous ceux qui ont contribué à ce numéro et à sa distribution dans toutes les boîtes-aux-lettres accessibles de la Commune.

Imprimé par nos soins - Diffusé gratuitement - Tirage 780 exemplaires
Reproduction et vente interdites © Mairie de BAYON - Parution et dépôt légal : Avril 2016